SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/03/2018 (Dernière actualisation de la page 11/02/2019)

Indexation de 2% en 03/2018.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été maintenus. Il n'y a jamais eu de salaires sectoriels pour les étudiants. Eu égard à sa nature supplétive, la CCT n°50 du CNT est d'application, mais uniquement pour les travailleurs âgés de moins de 21 ans sous contrat d'étudiant.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	2289.55	2360.87
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2570.98	2689.95
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2626.54	2725.65
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2685.97	2804.91

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
2083.37	2023.87

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1924.66	1968.35
Matelot-motoriste	1960.41	2004.01

1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1690.86
17 ans et plus - après un an de service	1766.16
16 ans	1528.32
16 ans - après un an de service	1591.78
15 ans	1365.72

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2392.62
Machiniste-timonier	2361.62

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2693.89
de 101 à 250 inclus	2816.85
à partir de 251	2912.00

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2079.39
de 101 à 250 inclus	2174.54
à partir de 251	2265.71

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1984.11
A partir de deux ans de service dans la profession	2031.71

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	2057.8400	12.4970

Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	2150.8200	13.0617
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	2187.2700	13.2832
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	2150.8200	13.0617
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	2187.2700	13.2832
Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	2315.4300	14.0613
Chef d'équipe 21 ouriers ou plus	2408.7300	14.6278

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2804.91
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2685.96
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2685.96
Timonier de réserve	2083.37
Matelot de réserve	1968.35

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1789.96